

**Assemblée générale**

Soixante-quinzième session

Documents officiels

Distr. générale
9 février 2021
Français
Original : anglais

Sixième Commission**Compte rendu analytique de la 14^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 6 novembre 2020, à 15 heures

Présidence : M^{me} Pelkiö (Vice-Présidente) (Tchéquie)**Sommaire**

Point 79 de l'ordre du jour : Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international

Point 180 de l'ordre du jour : Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Station d'accueil de l'initiative des petits États insulaires en développement (SIDS DOCK)

Point 181 de l'ordre du jour : Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Institut de coopération économique régionale pour l'Asie centrale

Point 182 de l'ordre du jour : Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Organisation asiatique de coopération forestière

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).



En absence de M. Skoknic Tapia (Chili), M^{me} Pelkiö (Tchéquie), Vice-Présidente, prend la Présidence.

La séance est ouverte à 15 h 5.

Point 79 de l'ordre du jour : Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international (A/75/389).

1. M^{me} Pobee (Ghana), prenant la parole en sa qualité de Présidente du Comité consultatif pour le Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international et également en sa qualité de représentante du Ghana, dit que le Comité consultatif a examiné le rapport du Secrétaire général (A/75/389) à sa cinquante-cinquième session, le 9 octobre 2020. Il s'est également penché sur les activités menées pendant la période considérée et celles proposées pour 2021, notamment sur leurs incidences administratives et financières. En dépit des circonstances difficiles résultant de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), il a pu se réunir en présentiel.

2. L'intérêt porté au Programme d'assistance n'a pas faibli au cours de l'année écoulée. Si certains événements ont dû être annulés en raison de la pandémie, la continuité des opérations a été assurée dans une certaine mesure. Le grand nombre de candidatures reçues pour le Programme de bourses de perfectionnement en droit international et pour les cours régionaux de droit international montre que le Programme reste d'actualité, en particulier pour les pays en développement, et mérite qu'on y apporte encore des améliorations. L'oratrice se réjouit que des crédits aient été prévus au budget ordinaire pour le financement des trois cours régionaux programmés en 2020 et tient à remercier les États Membres qui ont accueilli ces cours ou s'étaient préparés à le faire, ainsi que les commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies de leur appui constant.

3. La Médiathèque de droit international des Nations Unies est ce qui fait notamment l'originalité du Programme d'assistance. Cet outil peut faciliter l'accès des étudiants et des praticiens du droit international à des supports d'apprentissage de grande qualité, à un coût relativement faible, à condition qu'ils disposent d'une connexion Internet fiable. En 2018, le lancement de la Série de conférences, sous forme de podcasts, a contribué à faciliter considérablement l'accès à la Médiathèque de l'ONU pour les personnes ne disposant pas d'une connexion Internet à haut débit. Pour autant, il ne faut pas laisser de côté celles et ceux qui n'ont pas

du tout accès à Internet. Il importe donc de continuer à soutenir les efforts que fait la Médiathèque pour proposer des supports sur des clefs USB et des CD-ROM, ainsi que ses activités de publication assistée par ordinateur. L'oratrice salue ce que fait le Secrétariat pour assurer une plus large représentation géographique et linguistique et pour parvenir à la parité des genres en augmentant le nombre de participantes et de conférencières.

4. Comme l'Assemblée générale l'affirme régulièrement, le Programme d'assistance est une activité essentielle de l'Organisation, qui contribue à mieux faire connaître le droit international et ce faisant, à créer les conditions nécessaires au maintien de la justice et au respect du droit international, ainsi que le prévoit la Charte des Nations Unies. L'oratrice remercie les membres du Comité consultatif de leur engagement constant en faveur du Programme d'assistance. Les États Membres ont formulé des observations constructives ainsi qu'un certain nombre de recommandations sur la manière d'améliorer le renforcement des capacités et de rendre le Programme accessible à des participants d'horizons géographiques et linguistiques plus divers. L'oratrice remercie également la Division de la codification du Bureau des affaires juridiques de tout ce qu'elle fait pour exécuter efficacement le Programme en période de COVID-19. Pour conclure, elle réaffirme l'attachement du Ghana au Programme d'assistance et exhorte les États Membres à veiller à ce que les activités menées dans ce cadre soient généreusement financées au moyen du budget ordinaire et d'autres contributions volontaires.

5. M^{me} Elbaz (Bureau des affaires juridiques), prenant la parole en sa qualité de Secrétaire du Comité consultatif, dit que les cours régionaux de droit international des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique, ainsi que celui pour l'Afrique ont eu lieu pendant la période considérée. Les 55 participants étaient originaires de 45 États Membres et 41 d'entre eux ont reçu des bourses couvrant l'ensemble de leurs frais. La parité femmes-hommes a été assurée parmi les participants et les conférenciers, et la représentation géographique de ces derniers a été améliorée. L'oratrice remercie la Commission économique pour l'Afrique et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et les pays hôtes, soit l'Éthiopie et la Thaïlande, de leur soutien.

6. Le cours régional de droit international pour l'Amérique latine et les Caraïbes et le Programme de bourses de perfectionnement en droit international n'ont malheureusement pas pu avoir lieu en raison de la pandémie de COVID-19. Tout en étant consciente de l'impossibilité de remplacer les échanges approfondis et

les liens durables que la formation en présentiel permet de nouer, la Division de la codification a conçu un programme de formation en ligne destiné à renforcer les capacités jusqu'au moment où les programmes en présentiel pourront reprendre. L'oratrice remercie la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, la Cour internationale de Justice et les pays hôtes, soit le Chili et les Pays-Bas, pour leur concours à la préparation de cours qui ont finalement été annulés.

7. La Médiathèque de l'ONU offre une formation en ligne, gratuite et de qualité, à un nombre illimité de personnes du monde entier. Depuis sa création en 2008, elle comptabilise plus de 2,1 millions d'utilisateurs dans les 193 États Membres. Pendant la période considérée, elle s'est enrichie de 40 nouvelles conférences, ce qui porte le total de celles-ci à plus de 600. La proportion de conférencières a augmenté et la diversité linguistique et géographique des conférenciers et conférencières s'est accrue. La Médiathèque propose désormais la Minisérie, une série de conférences données par d'éminents spécialistes du droit international, qui vise à donner un aperçu général des sujets fondamentaux de cette discipline, principalement aux utilisateurs qui connaissent mal ce domaine.

8. Pour que les anciens participants au Programme puissent développer leurs compétences professionnelles, la Division de la codification a lancé une plateforme leur permettant d'échanger des informations et, dans le contexte de la pandémie de COVID-19, elle a organisé des sessions virtuelles en anglais et en français, pendant lesquelles ils ont pu poser aux experts en droit des questions concernant les conférences accessibles sur la Médiathèque que ceux-ci avaient données.

9. La Division de la codification est reconnaissante à l'Assemblée générale d'avoir prévu dans le budget ordinaire des crédits pour le financement du Programme d'assistance. Toutefois, pour que le potentiel du Programme puisse être pleinement atteint, les contributions volontaires demeurent indispensables. L'oratrice tient donc à remercier les États Membres qui ont versé des contributions au cours de la période considérée.

10. **M. Jares** (Division des affaires maritimes et du droit de la mer) rappelle que dans sa résolution 74/19, l'Assemblée générale a pris note avec satisfaction du concours important qu'apporte au renforcement des capacités des pays en développement et à la promotion du droit de la mer la Dotation commémorative Hamilton Shirley Amerasinghe sur le droit de la mer. Depuis 1986, des bourses ont été octroyées au titre de cette dotation à 15 femmes et à 18 hommes qui apportent désormais

d'importantes contributions dans leur région et leur pays. Il est à noter qu'une des personnes ayant reçu une bourse en 1994 a récemment été élue membre du Tribunal international du droit de la mer. Une bourse a bien été octroyée en 2020, mais la dotation a été provisoirement suspendue jusqu'en 2021 en raison de la pandémie de COVID-19.

11. Dans son dernier rapport sur les océans et le droit de la mer (A/75/340), le Secrétaire général a affirmé que la pandémie donnait à la communauté internationale une occasion de reconstruire d'une manière plus résiliente et durable. Pour que les pays en développement soient à même de renforcer et de maintenir leur capacité de mettre en œuvre les objectifs de développement durable, y compris l'objectif 14, et de prendre activement part aux processus relatifs aux océans, il leur faudrait mieux comprendre le droit de la mer, appliquer l'Accord de Paris conclu au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et participer effectivement aux négociations en cours à la conférence intergouvernementale chargée d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale.

12. Il est essentiel que les fonds nécessaires soient mis à disposition pour que des bourses puissent continuer d'être attribuées au titre de cette dotation commémorative. Entre 2007 et 2016, aucune bourse n'a pu être proposée certaines années, faute de fonds, et en 2017, une bourse partielle a été offerte, les fonds n'étant pas suffisants pour l'octroi d'une bourse ordinaire. Si le solde actuel permet de financer la totalité de la prochaine bourse et peut-être, de la suivante, les efforts ne devront pas fléchir pour garantir le financement à long terme de la Dotation. L'orateur tient à remercier les États Membres qui ont versé des contributions volontaires à cette fin et prie instamment les États et les autres parties intéressées de continuer à verser des contributions afin qu'une bourse complète puisse être attribuée pour 2020 et pour les années à venir.

13. **M^{me} Persaud** (Guyana), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le Programme d'assistance est un bon moyen de renforcer la paix et la sécurité internationales et de promouvoir les relations amicales et la coopération entre États. Le Groupe se félicite que les fonds nécessaires aient été alloués à la mise en œuvre du Programme au cours de l'année écoulée et remercie les États Membres qui ont versé des contributions financières ou des contributions en nature. À l'avenir, il est essentiel de continuer à financer le Programme, sachant que celui-ci contribue pour

beaucoup à favoriser la participation des pays en développement au niveau multilatéral.

14. Le Groupe salue les efforts faits par la Division de la codification pour proposer à titre exceptionnel une formation en ligne pendant la période considérée. Cela dit, comme la formation en présentiel a des avantages que la formation en ligne n'offre pas, il faut qu'elle reprenne dès que cela pourra se faire sans risque. À cet égard, le Groupe se félicite que pour la session de formation à venir, la priorité soit donnée aux personnes inscrites au cours régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes qui a été annulé.

15. On ne saurait surestimer l'importance de la formation de qualité qui est proposée gratuitement à un nombre illimité de personnes dans le monde par l'entremise de la Médiathèque de l'ONU. Le Groupe félicite la Division de la codification, qui enregistre des conférences tenues à l'extérieur afin que des conférenciers et conférencières représentant une plus grande diversité géographique et linguistique soient invités à donner des cours et propose aux utilisateurs qui ne disposent pas nécessairement d'une connexion Internet à haut débit des podcasts leur permettant d'accéder plus facilement aux contenus. Il salue les mesures prises par le Bureau des affaires juridiques pour mieux faire connaître le droit international de manière inclusive et l'encourage à poursuivre ses activités de communication afin que les États Membres sachent quelles ressources ils ont à leur disposition. Le Programme d'assistance a un grand rôle à jouer dans la réalisation de l'objectif de développement durable n° 16, en particulier de la cible 16.3, qui concerne la promotion de l'état de droit aux niveaux national et international.

16. **M. Kunene** (Eswatini), s'exprimant au nom du Groupe des États d'Afrique, dit que mieux connaître le droit international est un moyen de consolider la paix et la sécurité internationales et de promouvoir des relations amicales et la coopération entre les États. Le Groupe prend note avec satisfaction des diverses activités entreprises dans le cadre du Programme d'assistance, qui ont joué un rôle essentiel dans la diffusion des connaissances sur le droit international et le renforcement des capacités, en particulier en Afrique. Sur les 433 candidats au Programme de bourses de perfectionnement en droit international en 2020, 374 étaient en effet originaires d'Afrique. Le Groupe se réjouit de la tenue du cours régional pour l'Afrique et il juge bienvenues les mesures prises par la Division de la codification pour atténuer les conséquences de l'annulation du cours régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes et du report de l'octroi de bourses au titre de la Dotation commémorative Hamilton Shirley Amerasinghe.

17. La prévisibilité du financement est indispensable à la bonne exécution du Programme. Le Groupe encourage tous les États Membres à être favorables à l'allocation de ressources inscrites au budget ordinaire et salue les États qui ont fait des contributions volontaires et des contributions en nature. Le Secrétariat devrait continuer à faire connaître le Programme et à inviter périodiquement les parties prenantes à verser des contributions volontaires, en vue d'améliorer la prévisibilité du financement et d'étendre les activités du Programme. À cet égard, le Groupe salue l'engagement que le Groupe des 77 et la Chine ont pris au niveau ministériel de veiller à ce que des crédits soient prévus dans le budget ordinaire de l'ONU pour le Programme de bourses de perfectionnement en droit international, la Dotation commémorative Hamilton Shirley Amerasinghe, les séminaires, la formation régionale sur le droit conventionnel international ainsi que l'élaboration de publications juridiques et de matériel de formation.

18. **M. Ke** (Cambodge), parlant au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), dit que l'ASEAN félicite la Division de la codification d'avoir proposé des formations à distance pendant la pandémie de COVID-19, tout en soulignant que la formation à distance adaptée au rythme de chacun ne doit pas se substituer à la formation en présentiel. Toutes les formations en présentiel habituellement proposées dans le cadre du Programme d'assistance doivent reprendre dès que cela pourra se faire sans risque. Les technologies de l'information et des communications ont vocation à apporter une valeur ajoutée à la formation en présentiel, et non à la remplacer. La formation en présentiel donne aux participants une occasion précieuse d'élargir leurs horizons, d'apprendre les uns des autres et de nouer des liens avec de futurs collègues. C'est pourquoi il ne faut pas diminuer le montant des ressources devant servir à financer le Programme d'assistance qui sont inscrites au budget ordinaire. L'ASEAN est résolument favorable à un financement du Programme au moyen du budget ordinaire et invite les États à faire des contributions volontaires.

19. Le Programme d'assistance est un élément essentiel de l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour promouvoir le respect de l'état de droit aux niveaux national et international, en particulier dans les pays en développement. L'ASEAN se félicite que les cours régionaux pour l'Asie et le Pacifique et pour l'Afrique aient pu avoir lieu. La Division de la codification doit reprendre toutes les activités de formation en présentiel dès que possible et elle doit donner la priorité aux personnes inscrites aux cours qui

ont annulés en raison de la pandémie de COVID-19. L'ASEAN, qui se réjouit de la création d'une plateforme d'échange pour les anciens participants, ne doute pas que cet outil sera utile. Elle continuera d'apporter son concours au Programme d'assistance à des fins de renforcement de la coopération multilatérale et de développement de relations amicales entre États.

20. **M^{me} Popan** (Observatrice de l'Union européenne), prenant également la parole au nom de l'Albanie, de la Macédoine du Nord, du Monténégro, de la Serbie et de la Turquie, pays candidats à l'adhésion, de la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et, également, de la Géorgie, de la République de Moldova et de l'Ukraine, dit que sa délégation est favorable à toutes les activités menées dans le cadre du Programme d'assistance, car elles contribuent à instaurer un ordre multilatéral fondé sur le droit international et favorisent de ce fait la paix et la sécurité mondiales. Si l'on veut que des personnes de divers horizons géographiques et linguistiques participent au Programme d'assistance, des spécialistes et praticiens de différentes régions et de différents systèmes juridiques doivent continuer de prendre part aux formations proposées au titre du Programme de bourses de perfectionnement en droit international ainsi qu'aux cours régionaux.

21. L'importance de la Médiathèque de l'ONU n'a jamais été aussi grande que dans le contexte de la pandémie de COVID-19. La délégation de l'Union européenne rend hommage aux efforts faits pour enrichir l'offre et proposer des conférences sous différents formats plus largement accessibles. Pour qu'un plus grand nombre d'apprenants et de spécialistes en bénéficient dans le monde, y compris celles et ceux qui ne disposent pas d'une connexion Internet fiable ni des dernières technologies, la mise en place de plateformes de formation en ligne supplémentaires s'impose. Les initiatives de ce type sont d'autant plus nécessaires que la pandémie a creusé le fossé numérique. Le multilinguisme a également un rôle essentiel à jouer pour garantir l'égalité d'accès aux activités menées au titre du Programme d'assistance.

22. L'Union européenne salue toutes celles et tous ceux qui participent au développement du Programme ainsi que les États qui ont versé des contributions volontaires pour financer les activités menées dans ce cadre. Elle est disposée à faciliter une diffusion plus large du droit international et à former les prochaines générations de juristes dans le cadre du Programme d'assistance.

23. **M^{me} Laukkanen** (Finlande), prenant la parole au nom des pays nordiques (Danemark, Finlande, Islande,

Norvège et Suède), dit qu'une coopération internationale fondée sur des règles est indispensable pour faire face à des problèmes comme le réchauffement de la planète, les conflits et la pauvreté. L'existence d'un ordre international fondé sur des règles dépend en grande partie du professionnalisme et de l'engagement de ceux et celles qui agissent pour le compte des États. Le Programme d'assistance a permis à plusieurs générations de juristes des fonctions publiques nationales, de juges et de diplomates du monde entier de mieux appréhender le droit international dans un monde de plus en plus interdépendant, ce qui a bénéficié à la communauté internationale dans son ensemble. Depuis 1965, le Programme d'assistance apporte une contribution remarquable à la réalisation des buts de l'Organisation des Nations Unies en offrant aux spécialistes et praticiens du droit international des formations et d'autres ressources. Les pays nordiques saluent ce que la Division de la codification continue de faire pour s'acquitter de ses fonctions relatives au Programme d'assistance.

24. Le Programme de bourses de perfectionnement en droit international et les cours régionaux sont des composantes clefs du Programme d'assistance. Si la délégation finlandaise déplore que le cours régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes n'ait pu avoir lieu en 2020, elle se réjouit de constater que la Division de la codification étudie de nouveaux moyens d'atteindre les objectifs du Programme et qu'elle a conçu, à titre provisoire, un programme de formation à distance destiné à renforcer les capacités et adapté au rythme de chacun.

25. La Médiathèque de l'ONU est une ressource extrêmement précieuse, qui continue d'offrir gratuitement à un nombre illimité de personnes et d'institutions à travers le monde un accès à des supports de formation de grande qualité. Les pays nordiques saluent les efforts déployés par la Division de la codification pour que les utilisateurs ne disposant pas d'une connexion Internet fiable puissent accéder plus facilement aux conférences et ils prennent note avec satisfaction des mesures supplémentaires qu'elle a prises pour faire mieux connaître la Médiathèque durant la pandémie.

26. Les pays nordiques continueront de voir d'un bon œil qu'il soit demandé aux États Membres de faire des contributions volontaires au Programme. Ils saluent ceux qui ont déjà contribué et encouragent tous les États à envisager d'en faire autant pour que les activités du Programme puissent se poursuivre.

27. **M^{me} Tan** (Singapour) dit que son pays souscrit entièrement aux buts et objectifs du Programme

d'assistance, et qu'il s'est efforcé de contribuer à l'enseignement, à l'étude, à la diffusion et à une compréhension plus large du droit international dans le cadre d'activités de renforcement des capacités et d'échange d'informations. En 2019, Singapour a organisé à l'intention de participants de différents pays en développement des formations sur le droit de la mer, le droit commercial international et le droit aérien international. Pendant la pandémie de COVID-19, l'Université nationale de Singapour a proposé un large éventail de formations, dont une série de conférences sur l'incidence de la pandémie dans les différents domaines du droit international.

28. La délégation singapourienne salue le lancement par la Médiathèque de l'ONU de la minisérie de conférences et suggère que la Division de la codification enregistre d'autres conférences sur tous les thèmes couverts par la Minisérie, afin de donner un aperçu plus complet des sujets fondamentaux du droit international aux utilisateurs ayant une connaissance rudimentaire ou limitée de ce domaine. La Division doit continuer d'accroître la diversité géographique des contenus de la Médiathèque, notamment en enregistrant d'autres conférences tenues à l'extérieur. Elle doit également moderniser le site Web de la Médiathèque en y ajoutant une fonctionnalité de recherche, entre autres. Singapour renouvelle son appui au Programme d'assistance et entend, en sa qualité de membre du Comité consultatif, continuer de concourir à la réussite du Programme.

29. **M. Oddone** (Argentine) fait savoir que comme membre du Comité consultatif, l'Argentine attache beaucoup d'importance à la diffusion du droit international et, par conséquent, au Programme de bourses de perfectionnement en droit international et aux cours régionaux de droit international. Le Programme d'assistance doit avoir pour objectifs de renforcer les capacités des pays en développement, de faire en sorte que les documents soient disponibles dans les langues officielles de l'Organisation et d'en faciliter l'accès par différents moyens, en particulier pour les utilisateurs des pays en développement.

30. La délégation argentine se félicite que la Division de la codification ait pris des mesures pour proposer aux personnes inscrites au cours régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes qui a été annulé des possibilités d'apprentissage à distance leur permettant de renforcer leurs capacités jusqu'à ce que le cours régional puisse avoir lieu. Elle note avec satisfaction que la situation financière du Programme d'assistance est stable et que l'on pourra compter sur les fonds nécessaires pour le financement en 2021 de la Dotation commémorative Hamilton Shirley Amerasinghe. L'Argentine est résolument attachée à la diversité linguistique et à une

représentation équilibrée des genres parmi tous les participants et participantes au Programme d'assistance, qu'il s'agisse des personnes qui suivent les cours ou de celles qui les donnent.

31. **M^{me} Şiman** (République de Moldova) déclare que c'est parce que la Division de la codification a su mettre rapidement au point des solutions innovantes que des formations ont pu se tenir en 2020. Il y a donc lieu d'investir davantage dans le développement des sites Web administrés par la Division et de veiller à ce qu'ils présentent des contenus spécialisés à jour et issus d'une pluralité de systèmes juridiques et de régions du monde, de manière que le Programme d'assistance réponde à la demande constante de formations de qualité en droit international. La délégation moldave voit d'un très bon œil la création du réseau des anciens participants, qui permettra à celles et ceux qui auront participé au Programme de se tenir au courant des débats universitaires sur les questions fondamentales du domaine du droit international.

32. La République de Moldova accueille favorablement le lancement de la minisérie de conférences et du podcast de la Médiathèque, qui concourront à susciter une vague d'intérêt pour le droit international, en particulier chez les jeunes étudiants en droit. La Division devrait réfléchir à la possibilité de créer des salles de classe virtuelles ou de proposer des cours en ligne dans lesquels les conférenciers et les participants puissent prendre une part active à des discussions, au cas où l'enseignement à distance doive un jour remplacer de nouveau la formation en présentiel. La délégation moldave remercie les États Membres qui ont versé des contributions financières au Programme.

33. **M^{me} Ponce** (Philippines) dit que sa délégation salue la capacité d'adaptation dont la Division de la codification a fait preuve pour mener à bien les activités du Programme d'assistance en dépit des difficultés liées à la pandémie de COVID-19. Au fil des ans, la participation de ressortissants philippins aux activités du Programme a permis de renforcer les capacités du pays dans le domaine du droit international et aidé les juristes à tisser un réseau de contacts indispensable. C'est pourquoi la délégation philippine est convaincue de la nécessité de poursuivre les programmes classiques de formation en présentiel.

34. Les Philippines trouvent très utiles les publications élaborées par la Division et le contenu disponible dans la Médiathèque. Il serait néanmoins bon d'accroître la diversité géographique des conférenciers et conférencières et de mieux équilibrer la représentation des genres, et en particulier de faire en sorte que le catalogue compte plus de conférences

données par des spécialistes originaires de la région Asie-Pacifique. Les Philippines ont apporté des contributions au travail inestimable effectué dans le cadre du Programme et invitent tous les États Membres qui en ont les moyens à faire des contributions volontaires.

35. **M^{me} Grosso** (États-Unis d'Amérique) dit que la connaissance du droit international est indispensable au renforcement de l'état de droit à tous les niveaux. Le Programme d'assistance continue de jouer un rôle crucial dans la formation des étudiants et des praticiens du droit international et doit donc bénéficier d'un soutien ferme et suivi. En tant que membre du Comité consultatif, les États-Unis saluent la réactivité et la flexibilité dont la Division de la codification a su faire preuve en s'adaptant à l'évolution des conditions de travail engendrée par la pandémie de COVID-19. Ils espèrent que les programmes de formation en ligne créés en 2020 pourront être enrichis, ce qui permettrait qu'un public encore plus large en bénéficie. Ils se réjouissent des progrès qui continuent d'être réalisés en ce qui concerne l'accessibilité et la portée de la Médiathèque, laquelle s'est avérée d'autant plus précieuse cette année que de nombreux spécialistes ont été obligés d'avoir recours aux outils d'apprentissage à distance.

36. En ce qui concerne l'efficacité du Programme d'assistance, la délégation américaine salue les efforts qui ont été faits pour octroyer autant de bourses que possible dans la limite des ressources existantes, afin d'aider un maximum d'étudiants. Elle tient également à remercier les pays et organisations qui ont apporté des contributions financières et des contributions en nature grâce auxquelles les cours ont pu se dérouler. Elle rend hommage au travail fourni par la Division pour maintenir des programmes importants malgré des ressources limitées et encourage celle-ci à poursuivre les efforts qu'elle déploie pour mobiliser des contributions volontaires destinées à financer ses activités.

37. **M^{me} Flores Soto** (El Salvador) dit que le droit international contribue de manière cruciale à développer les relations amicales et la coopération entre les États et à faire prévaloir la paix et la sécurité internationales. Dans un monde déjà fortement interdépendant, la pandémie de COVID-19 a encore souligné l'urgence qu'il y avait à réduire les inégalités, à renforcer le rôle du multilatéralisme et à établir un ordre juridique international visant à guider l'action des États et des organisations internationales. Le Programme d'assistance joue un rôle essentiel à cet égard puisqu'il permet de renforcer les capacités des États Membres, des universitaires et des organisations non gouvernementales (ONG).

38. La délégation salvadorienne est reconnaissante à l'Organisation des Nations Unies et en particulier au Bureau des affaires juridiques d'avoir organisé le cours régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes et le Programme de bourses de perfectionnement en droit international ces dernières années. Ces programmes constituent d'excellentes occasions de renforcer les capacités des pays en développement et font ricochet, les connaissances ainsi acquises étant ensuite transmises à l'échelle nationale dans les milieux professionnels et universitaires : c'est pourquoi il faut qu'ils soient renouvelés. Il serait utile que la documentation de la Médiathèque soit disponible dans toutes les langues officielles, afin que l'information soit accessible pour les différentes régions géographiques, en particulier pour les pays ne disposant pas de programmes spécialisés.

39. **M^{me} Kebe** (Sierra Leone) dit que sa délégation accueille avec intérêt les possibilités de renforcement des capacités et de formation offertes par le Programme d'assistance, car elles permettent aux États de mieux comprendre les nouvelles questions. Elle se réjouit que des Sierra-Léonais aient été sélectionnés pour participer au cours régional pour l'Afrique en 2020. Le Programme d'assistance donne aux participants les moyens d'aborder les questions qui préoccupent la communauté mondiale par la voie de la collaboration et de la coopération internationales.

40. La Sierra Leone rend hommage à la Division de la codification d'avoir su élaborer un programme de formation à distance destiné à renforcer les capacités en attendant que certaines des activités prévues en 2020 soient reprogrammées. Il faut continuer de prendre en compte la parité des genres et la répartition géographique dans la sélection des participants et participantes aux cours régionaux et au Programme de bourses de perfectionnement en droit international. La délégation sierra-léonaise apprécie que les commissions régionales aient mis gratuitement à disposition des locaux pouvant accueillir les cours. La pandémie de COVID-19 a mis en évidence l'importance de la Médiathèque, qui permet d'accéder facilement à des contenus gratuits de première qualité.

41. Il faut continuer de financer le Programme d'assistance au moyen de ressources inscrites au budget ordinaire et de contributions volontaires des États Membres. C'est pourquoi la Sierra Leone remercie les États Membres et les organisations internationales qui, par leurs contributions volontaires, permettent que le Programme se poursuive.

42. **M^{me} Abdul Ghani** (Malaisie) déclare que le droit international est le socle sur lequel reposent les relations

entre les États et qu'il faut le faire mieux comprendre afin de renforcer la paix et la sécurité internationales et de promouvoir les relations amicales et la coopération entre États Membres. Par conséquent, on ne saurait trop insister sur l'importance des objectifs du Programme d'assistance, et il est regrettable qu'il ait été nécessaire d'annuler ou de reporter un certain nombre de ses activités en raison de la pandémie de COVID-19, notamment la production de certains contenus destinés à la Médiathèque. La Malaisie félicite la Division de la codification d'avoir créé en attendant un programme de formation à distance visant à renforcer les capacités et de continuer d'entretenir des contacts avec les anciens participants du Programme d'assistance via l'organisation de conférences et de séminaires en ligne. Si les contacts virtuels ne sauraient se substituer aux échanges approfondis et aux liens durables que la formation en présentiel permet de nouer, l'informatique et les technologies de communication doivent néanmoins servir à diffuser les connaissances auprès d'un public plus large.

43. La Médiathèque a un grand rôle à jouer dans le maintien des activités du Programme d'assistance en ces temps difficiles. La Malaisie prend note avec satisfaction des efforts faits par la Division de la codification pour accroître la diversité linguistique et géographique des supports mis à disposition. En tant que membre du Comité consultatif, elle mesure la contribution du Programme à la promotion de l'état de droit et continuera concourir à ses activités.

44. **M. Elsadig Ali Sayed Ahmed** (Soudan) dit que sa délégation attache une grande importance au Programme d'assistance, qui est l'un des principaux moyens pour l'Organisation de renforcer l'état de droit. Il remercie la Division de la codification d'avoir contribué à la mise en œuvre du Programme, notamment en ce qui concerne le Programme de bourses de perfectionnement en droit international, les cours régionaux de droit international et la diffusion accrue du droit international, en particulier dans les pays en développement. Le Programme d'assistance a clairement contribué à transmettre aux étudiants, aux juristes et aux diplomates les principes et objectifs du droit international et a aidé les États Membres à harmoniser leur législation nationale avec les principes et les dispositions du droit international. La Médiathèque joue un grand rôle dans la diffusion de ce droit et dans la mise en place de programmes de formation qui profitent à des institutions et des personnes, et des efforts louables ont notamment été faits pour rendre davantage de contenus disponibles en ligne pendant la pandémie de COVID-19.

45. La délégation soudanaise remercie la Division de la codification et les organisations régionales qui ont accueilli les cours régionaux. Elle espère que ceux qui ont dû être reportés seront reprogrammés dès que possible et que le Programme bénéficiera de ressources financières supplémentaires qui permettront de continuer d'organiser les cours régionaux, car les États Membres et en particulier les pays en développement leur attachent la plus grande valeur. Elle félicite les États qui ont versé des contributions financières au Programme. Il faudrait également soutenir davantage l'Institut africain de droit international afin que celui-ci puisse jouer un plus grand rôle dans la réalisation d'études et de travaux de recherche propres à accroître la contribution des juristes africains au développement du droit international.

46. La délégation soudanaise considère que les délibérations du Comité consultatif à sa cinquante-cinquième session ont été constructives. Elle a collaboré avec d'autres membres pour redynamiser et renforcer le Programme et surmonter les difficultés qu'il rencontre et attend avec intérêt l'adoption des recommandations par les membres de la Sixième Commission. Le Programme doit se poursuivre si l'on souhaite atteindre les objectifs fixés et le Soudan invite tous les États Membres à accorder à celui-ci l'importance qu'il mérite afin qu'il puisse continuer de jouer son rôle de premier plan dans la diffusion et l'enseignement du droit international.

47. **M^{me} Guardia González** (Cuba) fait remarquer que le Programme d'assistance contribue grandement à la promotion de l'état de droit aux niveaux national et international et permet de mieux comprendre les règles du droit international. Il permet de mieux faire respecter ce droit, de renforcer la paix et la sécurité internationales et de favoriser les relations amicales et la coopération entre les États. Il est fâcheux que le cours régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes et le Programme de bourses de perfectionnement en droit international n'aient pas pu se tenir en 2020, d'autant que l'on avait réussi à mobiliser les ressources nécessaires et que les préparatifs étaient déjà en cours. La délégation cubaine espère que ces activités pourront se dérouler en présentiel en 2021.

48. Les ressortissants de nombreux petits pays en développement ne peuvent profiter des bourses et des cours offerts dans le cadre du Programme d'assistance à moins que toutes leurs dépenses y relatives soient prises en charge. En ce qui concerne Cuba, l'embargo économique, commercial et financier qui lui est imposé par les États-Unis depuis près de 60 ans est un obstacle à la participation. Il est donc important que les activités

exécutées dans le cadre du Programme soient financées au titre du budget ordinaire.

49. **M. Amaral Alves De Carvalho** (Portugal) dit que la connaissance du droit international est l'un des préalables à la création des conditions nécessaires au maintien de la justice et du respect des obligations nées des traités et autres sources du droit international. Le Programme d'assistance contribue de façon essentielle à la diffusion de cette connaissance, en répondant à la demande de formation et d'accès aux ressources concernant le droit international, demande qui va croissante y compris dans les pays en développement. La délégation portugaise se félicite de l'efficacité dont fait preuve la Division de la codification dans sa gestion administrative et financière du Programme.

50. Le Portugal sait gré aux commissions régionales d'avoir accueilli les cours régionaux et rend hommage à la Division qui a su gérer et développer l'instrument d'étude et de diffusion du droit international essentiel qu'est la Médiathèque, et ce pour un coût relativement faible. La pandémie de COVID-19 a montré que la mise à disposition d'outils d'apprentissage à distance de ce type donnait de bons résultats pour les personnes, les communautés et les nations et permettait de lutter contre les inégalités. La Division devrait ajouter en diversité linguistique en mettant en ligne des conférences et des ressources dans des langues autres que les six langues officielles de l'ONU, notamment en portugais, qui est l'une des langues les plus parlées au monde. Ces nouveaux contenus devraient être produits à l'initiative des États Membres intéressés, en coordination avec la Division, et ne devraient pas entraîner de coûts supplémentaires pour l'Organisation.

51. La délégation portugaise se félicite que des montants aient été inscrits au budget ordinaire pour le financement du Programme d'assistance, mais les crédits prévus ne suffiront pas à couvrir tous les coûts associés au Programme. Il pourrait donc être utile d'étudier la possibilité de mettre en place des mécanismes de financement innovants, tels que des partenariats avec des ONG, des universités, des instituts de recherche ou des cabinets d'avocats. Membre du Comité consultatif, le Portugal continuera d'œuvrer en faveur de la diffusion du droit international, car celle-ci constitue un moyen de faire advenir le monde juste, libre et pacifique envisagé dans la Charte des Nations unies.

52. **M. Park** Young-hyo (République de Corée) indique que le Programme d'assistance a permis d'entretenir les relations amicales et la coopération entre les États Membres en faisant mieux comprendre le droit international. Le Programme de bourses de perfectionnement en droit international et les cours

régionaux ont grandement contribué au renforcement des capacités, notamment dans les pays en développement. La délégation de la République de Corée est déçue qu'il n'ait pas été possible de mener à bien tous les programmes de formation prévus au cours de la période considérée, mais constate avec satisfaction que des efforts ont été faits pour fournir des moyens de renforcer les capacités en attendant que la formation en présentiel puisse reprendre. Elle salue le lancement de la minisérie de conférences et espère que les conférences programmées seront bientôt toutes disponibles. La Médiathèque doit rester une source incontournable pour la diffusion des connaissances sur le droit international.

53. Le Gouvernement de la République de Corée œuvre de son côté à la promotion de la diffusion du droit international, en assurant notamment la formation de diplomates et d'agents de l'État venus des États de la région Asie-Pacifique par l'intermédiaire du programme intitulé « Seoul Academy of International Law ». En 2020, celui-ci a proposé pour la première fois une formation en ligne conçue pour permettre à l'enseignement de se poursuivre dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Dans l'ensemble, ces cours virtuels ont été une réussite, malgré quelques difficultés.

54. **M. Giret Soto** (Paraguay) dit que le Programme d'assistance donne à des universitaires, des spécialistes du droit et des agents de l'État l'occasion d'échanger. Le renforcement des capacités dans le domaine du droit international permet de consolider le système multilatéral et de promouvoir les relations amicales entre les nations. L'Amérique latine et les Caraïbes ont une forte tradition en matière de droit international, qu'il faut continuer de cultiver grâce au cours régional, au Programme de bourses de perfectionnement en droit international et à la Médiathèque. À cette fin, il faudrait que les activités et les ressources soient disponibles dans toutes les langues officielles, notamment l'espagnol.

55. La situation inédite que les pays du monde entier ont vécue en 2020 a prouvé que l'informatique permettait dans une certaine mesure d'entretenir des échanges : il faut donc exploiter davantage encore les nouvelles technologies pour mener à bien les activités du Programme. Celui-ci est un outil important pour la diffusion, le renforcement et le développement du droit international et a un effet multiplicateur dans les systèmes judiciaires du monde entier. Il faut chercher à parvenir à une représentation géographique équitable dans les différentes activités du Programme, afin que toutes les régions du monde en profitent.

56. **M. Skachkov** (Fédération de Russie) signale que certaines activités ayant été annulées en 2020 en raison

de la pandémie de COVID-19, sa délégation espère qu'en 2021, tous les cours régionaux de droit international organisés sous l'égide de l'ONU ainsi que le Programme de bourses de perfectionnement en droit international pourront se tenir, d'autant plus que ces activités sont désormais inscrites au budget ordinaire, une pratique qui devrait faciliter les choses et qu'il convient de poursuivre. C'est en grande partie parce que l'on veille à une représentation géographique équilibrée parmi les personnes qui donnent et celles qui suivent les cours que le Programme d'assistance donne de bons résultats ; c'est aussi grâce au personnel de la Division de la codification du Bureau des affaires juridiques, qui a joué un rôle essentiel dans la promotion de la primauté du droit international en déployant des efforts assidus pour maintenir et enrichir le Programme.

57. **M^{me} Wronecka** (Pologne) dit que sa délégation remercie les États qui appuient le Programme d'assistance et contribuent ainsi à faire mieux comprendre le droit international, en particulier dans les pays en développement. Il est essentiel d'encourager cette compréhension et de diffuser le droit international pour renforcer l'état de droit et l'ordre international fondé sur des règles, qui cimentent la paix et la sécurité, le développement et le respect des droits humains ainsi que les relations amicales et la coopération entre les États.

58. La Pologne apprécie la gestion efficace du Programme et le fait qu'il y ait eu un fort degré de diversité chez les participants aux derniers cours régionaux pour l'Asie-Pacifique et l'Afrique. Il est dommage que le cours pour l'Amérique latine et les Caraïbes et le Programme de bourses de perfectionnement en droit international n'aient pas pu avoir lieu. La délégation polonaise espère que la situation évoluera de telle sorte que les prochaines activités de formation puissent se tenir comme prévu. Elle se réjouit de l'ajout de nouveaux supports de formation au catalogue de la Médiathèque et cautionne les mesures qui ont été prises pour accroître l'accessibilité et la portée de celle-ci. Il faudrait réfléchir à des solutions innovantes qui permettent de reprendre les enregistrements et s'efforcer d'améliorer la diversité dans le choix des conférenciers.

59. La Pologne salue la qualité du travail réalisé par la Division de la codification pour exécuter le Programme d'assistance en dépit de ressources limitées et de la pandémie. Elle continuera de financer le Programme et de siéger au Comité consultatif. Elle demande aux États Membres de pourvoir à un financement plus prévisible du Programme en prévoyant dans le budget ordinaire les ressources nécessaires à son fonctionnement et en versant des contributions en nature. Soixante-quinze ans

après l'adoption de la Charte des Nations Unies, il demeure indispensable de soutenir toutes les initiatives qui puissent aider à créer les conditions nécessaires au maintien de la justice et du respect des obligations nées des traités et autres sources du droit international.

60. **M. Hernandez Chavez** (Chili) dit qu'en tant que membre du Comité consultatif, son pays accorde une grande importance à la diffusion et à l'enseignement du droit international, en particulier dans les pays en développement. Il remercie les États qui ont versé des contributions volontaires au Programme d'assistance, mais celui-ci doit être financé de manière durable et adéquate par le budget ordinaire, afin de pouvoir jouer son rôle dans le renforcement et la promotion du respect du droit international

61. Le cours régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes a beaucoup d'importance et devrait avoir lieu dès que la situation le permettra. Le Chili est disposé à accueillir les participants dans les locaux de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes en 2021, si cela est jugé approprié, et à fournir au Secrétariat toutes les informations dont il aura besoin pour déterminer s'il est matériellement possible d'organiser le cours. En réunissant des participants et des conférenciers issus de divers systèmes et contextes juridiques, les cours en présentiel ont grandement favorisé la compréhension mutuelle et l'échange de connaissances au niveau intrarégional. La formation en ligne n'a pas été satisfaisante à tous les égards et ne doit être considérée que comme une mesure provisoire conçue pour répondre à la situation d'urgence provoquée par la pandémie. La délégation chilienne applaudit les efforts continus faits par la Division de la codification en faveur de la représentation équilibrée des genres parmi les personnes qui participent au Programme et se réjouit qu'un grand nombre de femmes aient suivi les cours récemment.

62. Le Chili exhorte la Division à redoubler d'efforts pour ajouter davantage de contenus à la Médiathèque et accroître la diversité géographique et linguistique des supports disponibles ainsi que l'éventail des systèmes juridiques qui y sont représentés. À cet égard, il se félicite que de plus en plus de supports en espagnol provenant de sources latino-américaines figurent au catalogue, car les spécialistes du droit de cette région ont beaucoup contribué au développement progressif du droit international.

63. **M. Ghorbanpour Najafabadi** (République islamique d'Iran) dit que le Programme d'assistance a pour objectif de diffuser la connaissance du droit international et de renforcer les capacités dans les pays en développement. Il est regrettable que certaines des

activités aient dû être annulées en raison de la pandémie de COVID-19. L'apprentissage à distance ne doit pas remplacer la formation en présentiel, mais il serait tout de même bon d'anticiper l'éventuelle nécessité de recourir de nouveau à des cours régionaux en ligne.

64. La Division de la codification doit continuer d'étoffer le contenu de la Médiathèque, qui constitue une source inestimable de supports de formation pour les personnes et les institutions du monde entier. La délégation iranienne accueille avec intérêt le projet consistant à enregistrer des séances de formation hors site et propose que les exposés présentés par les rapporteurs spéciaux de la Commission du droit international à la Sixième Commission soient ajoutés à la Médiathèque lorsqu'ils s'y prêtent. Le catalogue pourrait également s'enrichir de conférences données dans davantage de langues, notamment le persan. Il faudrait améliorer la diversité de la provenance géographique des conférenciers, qu'il s'agisse des personnes qui animent les séances de formation diffusées par la Médiathèque ou les cours régionaux. Les centres d'information des Nations Unies situés dans les États Membres doivent veiller à ce que les universités locales et les autres institutions concernées soient informées des ressources que la Médiathèque met à leur disposition. Certaines bourses et places dans les cours régionaux devraient être attribuées à des diplomates : cela permettrait de démultiplier l'efficacité du Programme. Membre du Comité consultatif, la République islamique d'Iran continuera de participer au financement du Programme et à la réalisation de ses objectifs.

65. **M^{me} Jiménez Alegría** (Mexique) dit que le respect du droit international dépend dans une large mesure de la façon dont celui-ci est diffusé, enseigné et étudié. Le Mexique est fier de faire partie du Comité consultatif du Programme d'assistance et de contribuer ainsi à mieux faire connaître le droit international, à permettre aux étudiants et aux spécialistes d'approfondir leurs connaissances et à promouvoir l'égalité des genres dans la formation juridique. Il est déçu que le cours régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes n'ait pu se tenir, en 2020, mais il est aussi convaincu qu'en mettant à profit les technologies numériques, la communauté internationale trouvera des moyens novateurs de continuer de promouvoir l'étude et la diffusion du droit international, même face aux nouveaux problèmes causés par la pandémie de COVID-19.

66. L'enseignement, l'étude et la diffusion du droit international ont une incidence positive sur la consolidation de la paix et les actions de développement menées à l'échelle nationale. Les États Membres doivent donc garantir un accès équitable, dans toutes les

langues officielles, aux ressources qui sont mises à disposition dans le cadre du Programme. Le Mexique s'engage à surmonter tous les obstacles socioculturels auxquels se heurte l'enseignement du droit international. Il continuera de seconder les efforts déployés par l'Organisation et la communauté internationale pour que les activités mises en place au profit des générations actuelles et futures de professionnels du droit se poursuivent et que davantage de personnes en bénéficient.

67. **M. Hitti** (Liban) dit qu'en tant que membre du Comité consultatif, son pays appuie le Programme d'assistance, qui joue un rôle déterminant dans le renforcement de l'état de droit et de la paix et de la sécurité et dans la promotion des relations amicales et de la coopération entre les États. Le nombre élevé de candidatures reçues pour les différents programmes et le nombre croissant d'utilisateurs de la Médiathèque de l'ONU démontrent la pertinence du Programme d'assistance et le besoin grandissant d'activités visant à renforcer les capacités. Le Liban salue les progrès significatifs réalisés par la Division de la codification s'agissant de l'accès à la Médiathèque, en particulier grâce au podcast, et encourage la Division à poursuivre dans ce sens. La délégation libanaise se félicite en outre des efforts visant à favoriser la parité femmes-hommes parmi les participant(e)s et les conférenciers(ères) et encourage la Division à promouvoir également la diversité linguistique et géographique. Le Liban salue enfin l'organisation, à l'intention des personnes ayant déjà participé à des programmes de formation menés au titre du Programme d'assistance, de deux sessions interactives virtuelles avec des professeurs de droit international. Cette initiative s'inscrit totalement dans les objectifs du Programme.

68. Le Liban loue la réactivité de la Division de la codification, qui a su mettre en place un programme de formation à distance, mais rappelle que cette mesure est provisoire et qu'elle vise simplement à pallier l'annulation du cours régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes et du Programme de bourses de perfectionnement en droit international en 2020 ainsi que le report de la Dotation commémorative Hamilton Shirley Amerasinghe. La délégation libanaise insiste sur l'importance des programmes de formation en présentiel et souhaite leur reprise dès que les conditions le permettront.

69. Dans la Déclaration faite à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies (résolution 75/1 de l'Assemblée générale), les chefs d'État et de gouvernement se sont engagés à respecter le droit international et à continuer d'œuvrer pour le respect des

droits humains et le renforcement de l'état de droit. Pour que le Programme d'assistance puisse servir ces objectifs, il est essentiel de consolider ses activités et de veiller à la pérennité de son financement.

70. **M. Awassam** (Nigéria) dit qu'en tant que membre du Comité consultatif, son pays continuera de soutenir les efforts déployés pour maintenir le Programme d'assistance, car il sait que l'enseignement, l'étude, la diffusion et une appréhension plus large du droit international aident à mieux comprendre des problèmes mondiaux complexes. Son gouvernement félicite les États Membres qui ont fait des contributions volontaires.

71. Le Nigéria se réjouit que le cours régional pour l'Afrique ait eu lieu, en 2020. Le Bureau des affaires juridiques et la Division de la codification doivent être félicités de toute l'énergie qu'ils consacrent à la mise en œuvre du Programme d'assistance, dont bénéficient des étudiants et des praticiens du droit international du monde entier. La délégation nigériane se félicite en outre de l'élaboration d'un programme d'apprentissage que les lauréats et les lauréates du Programme de bourses de perfectionnement en droit international pour l'année 2020 pourront suivre à leur propre rythme. Elle exhorte l'Organisation à continuer de promouvoir l'utilisation de la Médiathèque et espère que la Division de la codification étudiera les moyens de poursuivre ses activités de publication assistée par ordinateur après 2021.

72. **M^{me} Lito** (Royaume-Uni) dit que sa délégation félicite la Division de la codification pour tout ce qu'elle a fait au cours de l'année écoulée, en particulier pour trouver des moyens novateurs de mettre en œuvre le Programme d'assistance malgré les problèmes posés par la pandémie de COVID-19. Le Programme contribue concrètement à faire prévaloir l'état de droit au niveau mondial en répondant à un besoin en matière de formation et de diffusion des connaissances. Le Royaume-Uni continuera de faire des contributions volontaires à l'appui de différents volets du Programme d'assistance, notamment la Médiathèque, le *Recueil de droit international* et la Dotation commémorative Hamilton Shirley Amerasinghe sur le droit de la mer, et il encourage les autres États à maintenir leur appui au Programme afin que celui-ci puisse continuer de se développer.

73. **M. Elgharib** (Égypte) dit qu'on ne saurait trop insister sur l'importance du Programme d'assistance alors que s'ouvre, 75 ans après la création de l'ONU, une nouvelle ère dans laquelle l'état de droit prévaudra. Pour promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et consolider le système juridique

multilatéral, il faut qu'il y ait suffisamment de spécialistes et de praticiens qui puissent enseigner et pratiquer le droit international ainsi que formuler des avis à l'intention des gouvernements et contribuer à l'élaboration de politiques qui y soient conformes. Les cours régionaux de droit international, le Programme de bourses de perfectionnement en droit international et la Médiathèque de l'ONU ont un rôle important à jouer à cet égard. La délégation égyptienne croit, comme d'autres, qu'il faut améliorer l'accessibilité de la Médiathèque, qui est devenue une ressource plus importante depuis la survenue de la pandémie de COVID-19, et combler le fossé numérique, qui désavantage de nombreuses personnes dans les pays en développement et les pays les moins avancés. L'Égypte salue les mesures provisoires prises par la Division de la codification pour que la mise en œuvre du Programme puisse se poursuivre pendant la pandémie.

74. **M. Srivihok** (Thaïlande) dit que le Programme d'assistance a joué un rôle important dans le développement d'une meilleure compréhension du droit international et qu'il peut ainsi contribuer à renforcer la paix et la sécurité internationales et à promouvoir l'état de droit à tous les niveaux. Les cours régionaux sont l'un des outils les plus efficaces du Programme d'assistance. La Thaïlande a accueilli à huit reprises le cours régional pour l'Asie et le Pacifique et espère continuer à le faire dès qu'il sera possible de reprendre la formation en présentiel. Des participants de la Turquie et de la Palestine assisteront pour la première fois à la prochaine session du cours. La délégation thaïlandaise se félicite des améliorations apportées par la Division de la codification au site Web de la Médiathèque. Elle encourage la Division à publier des vidéos plus récentes sur le site et à ajouter une section sur l'évolution récente du droit international. Elle estime que la Division devrait également continuer de rechercher des moyens novateurs d'utiliser la technologie pour atteindre ses objectifs. Elle pourrait par exemple organiser un plus grand nombre de formations en ligne et développer des applications mobiles en vue de faciliter la diffusion du droit international.

75. Un financement régulier et adéquat est indispensable à la mise en œuvre du Programme d'assistance. La délégation thaïlandaise espère que des fonds du budget ordinaire continueront d'y être affectés et que les États Membres continueront de faire des contributions volontaires, financières ou en nature.

Point 180 de l'ordre du jour : Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Station d'accueil de l'initiative des petits États insulaires en développement (SIDS DOCK)
(A/75/142 ; A/C.6/75/L.5)

Projet de résolution A/C.6/75/L.5 : Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Station d'accueil de l'initiative des petits États insulaires en développement (SIDS DOCK)

76. **M. Smith** (Belize), présentant le projet de résolution, indique que l'Irlande, l'Italie, le Portugal et Singapour se sont joints aux auteurs du texte. La Station d'accueil de l'initiative des petits États insulaires en développement (SIDS DOCK), qui a son siège au Belize, contribue à relier le secteur de l'énergie des petits États insulaires en développement aux marchés mondiaux de la finance, de l'énergie durable et des droits d'émission de carbone. Le SIDS DOCK compte 17 États membres, dont 16 sont aussi des États Membres de l'ONU.

77. Le SIDS DOCK vise à remédier aux difficultés transfrontalières en s'appuyant sur le multilatéralisme, la collaboration et la coopération, et son statut et son règlement intérieur sont conformes aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Il s'agit de la seule plateforme internationale dirigée par de petits États insulaires en développement qui appréhende la question de la sécurité énergétique dans le contexte des changements climatiques et de la nécessité de développer la résilience dans ces États.

78. Le SIDS DOCK aide les petits États insulaires en développement à échanger leurs données d'expérience et leurs connaissances. Il favorise l'adoption de technologies renouvelables et offre aux États parties la possibilité de renforcer leurs capacités en ce qui concerne les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et les économies d'énergie. Les mesures qu'il prend pour atténuer la vulnérabilité des petits États insulaires en développement et concrétiser leurs aspirations sont en adéquation avec les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement, le Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et d'autres cadres juridiques internationaux. Le SIDS DOCK épaula les États parties dans la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier les objectifs 5, 7, 13 et 14. Il a ainsi mis au point une initiative phare visant à appuyer les actions menées par les petits États insulaires en développement pour protéger et préserver les mers, les ressources marines et

les océans tout en exploitant le potentiel de ces derniers, qui constituent la principale source d'énergie renouvelable à leur disposition. Il aide aussi ces États à atteindre les cibles en matière d'équité femmes-hommes et d'autonomisation des femmes et des filles par l'intermédiaire du Réseau ouvert des îliennes du SIDS DOCK.

79. **M. Rasidi** (Malaisie) dit que le SIDS DOCK est une organisation internationale transrégionale dont les objectifs et les activités contribuent à l'application de plusieurs conventions des Nations Unies sur l'environnement et à la réalisation des objectifs environnementaux mondiaux et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et portent donc sur des questions qui intéressent l'Assemblée générale. Le SIDS DOCK permet de mener des projets et programmes favorisant le développement et la conservation de l'énergie durable, le développement des énergies renouvelables et la participation au marché mondial du carbone. Pour ces raisons, la Malaisie est favorable à l'octroi du statut d'observateur au SIDS DOCK.

80. **M. Mulalap** (États fédérés de Micronésie) dit que sa délégation appuie le projet de résolution. Son pays a participé activement à la création du SIDS DOCK et considère que les activités de cette organisation sont étroitement liées aux principaux objectifs et à la mission de l'ONU. Le SIDS DOCK est une plateforme internationale importante qui est particulièrement bien placée pour représenter les petits États insulaires en développement et leur permettre d'accéder plus facilement aux fonds dont ils ont besoin pour financer les investissements, aux programmes de renforcement des capacités et aux technologies énergétiques durables.

81. Le SIDS DOCK est la seule organisation multilatérale reconnue par l'ONU qui ait le droit de représenter les intérêts de l'ensemble des petits États insulaires en développement. Il est en contact régulier avec les représentantes et les représentants des 37 petits États insulaires en développement qui sont des États Membres de l'ONU. Les liens étroits qu'il entretient avec ces États et la compréhension sans pareille qu'il a de leur situation aideront ces derniers à atteindre les objectifs de développement qu'ils se sont fixés et à œuvrer à un avenir plus durable. Le SIDS DOCK répond aux buts et principes de l'Organisation des Nations Unies. Il attache une grande importance au multilatéralisme et au recours à la collaboration et à la coopération face aux problèmes mondiaux. Il aide aussi les petits États insulaires en développement à atteindre plusieurs objectifs de développement durable.

82. Le SIDS DOCK est la seule organisation multilatérale dirigée par des petits États insulaires en développement qui aborde la question de la sécurité énergétique sous l'angle du renforcement de la résilience aux effets des changements climatiques, compte tenu de la relation particulière que les États insulaires entretiennent avec l'océan et du potentiel des océans comme source d'énergie renouvelable. La Micronésie et de nombreux autres petits États insulaires en développement qui prévoient de mettre en place de solides programmes en matière d'énergies renouvelables, tireront un grand profit de l'aide apportée par le SIDS DOCK à cet égard.

83. **M^{me} Tan** (Singapour) dit que le SIDS DOCK a pour but d'aider les petits États insulaires en développement à mobiliser des fonds pour financer les mesures d'adaptation aux changements climatiques en opérant une transition vers une économie à faible émission de carbone. Il aide également ces États à protéger les océans, les mers et les ressources marines et à tirer le meilleur parti possible des océans, première source d'énergie renouvelable au monde. Les objectifs et activités du SIDS DOCK portent donc sur des questions intéressant l'Assemblée générale. Le statut d'observateur pourrait permettre à cette organisation de mieux aider les petits États insulaires en développement à mettre en œuvre le Programme 2030. Singapour est donc favorable au projet de résolution.

Point 181 de l'ordre du jour : Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Institut de coopération économique régionale pour l'Asie centrale (A/75/143 ; A/C.6/75/L.6)

Projet de résolution A/C.6/75/L.6 : Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Institut de coopération économique régionale pour l'Asie centrale

84. **M. Geng Shuang** (Chine), présentant le projet de résolution au nom des auteurs, dit que le format du texte est conforme au modèle de demande d'octroi du statut d'observateur. L'Institut de coopération économique régionale pour l'Asie centrale est une organisation intergouvernementale dotée de la pleine personnalité juridique. Sa mission est d'améliorer la coopération économique régionale et d'accélérer la croissance économique en Asie centrale en produisant des connaissances et en renforçant les capacités. L'Institut entretient de longue date des relations de partenariat avec des entités internationales et régionales comme l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et la Banque asiatique de développement et a le statut d'observateur auprès de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international et

de la Banque asiatique de développement. Il satisfait pleinement aux conditions d'octroi du statut d'observateur énoncées par l'Assemblée générale dans sa décision 49/426. L'obtention de ce statut permettrait à l'Institut de renforcer les liens de coopération qu'il entretient avec l'ONU et faciliterait la réalisation des objectifs de développement durable en Asie centrale.

85. **M. Lutfi** (Afghanistan) dit que l'Institut est le centre de recherche et de renforcement des capacités du Programme de coopération économique régionale pour l'Asie centrale, lequel facilite l'exécution d'initiatives et de projets régionaux visant à promouvoir une croissance économique et une prospérité durables en Asie centrale. L'Afghanistan a tiré un grand profit de sa participation à des projets menés au titre du Programme dans les domaines de l'énergie, du commerce, des transports et du renforcement des capacités. La coopération avec le Programme répond à un objectif du Gouvernement afghan : renforcer la position de l'Afghanistan en tant que plaque tournante des échanges commerciaux et autres à l'échelle régionale et en tant que voie de passage majeure entre les régions environnantes. Le Gouvernement afghan attache donc une grande importance à ce que fait l'Institut pour appuyer le Programme. L'Institut de coopération économique régionale pour l'Asie centrale remplit les conditions d'octroi du statut d'observateur. L'objectif qu'il poursuit, à savoir accroître les connaissances et renforcer les capacités en vue d'améliorer la coopération économique régionale, est conforme au mandat de l'ONU et constitue une question intéressant l'Assemblée générale.

86. **M. Musayev** (Azerbaïdjan) dit que l'objectif de l'Institut est d'améliorer la qualité et l'efficacité de la coopération économique dans la région. L'Institut entretient de longue date des relations de partenariat avec des organisations internationales et régionales, dont l'ONU, et a le statut d'observateur auprès de plusieurs organismes financiers internationaux. Il satisfait manifestement aux critères d'octroi du statut d'observateur énoncés par l'Assemblée générale dans sa décision 49/426. Le statut d'observateur offrirait à l'Institut davantage de possibilités d'atteindre ses objectifs et de renforcer sa coopération avec l'ONU. La délégation azerbaïdjanaise soutient donc pleinement le projet de résolution.

87. **M. Warraich** (Pakistan) dit qu'en tant que participant au Programme de coopération économique régionale pour l'Asie centrale, son pays est favorable à l'octroi du statut d'observateur à l'Institut. Depuis sa création, en 2006, l'Institut permet de trouver des moyens novateurs de renforcer la coopération régionale et de favoriser la réalisation des objectifs de

développement durable, notamment l'objectif 1, qui concerne l'élimination de la pauvreté. Ses activités portent donc sur des questions intéressant l'Assemblée générale.

Point 182 de l'ordre du jour : Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Organisation asiatique de coopération forestière (A/75/192 ; A/C.6/75/L.7)

Projet de résolution A/C.6/75/L.7 : Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Organisation asiatique de coopération forestière

88. **M. Cho Hyun** (République de Corée), présentant le projet de résolution, indique que le Bangladesh, le Qatar et la Turquie s'en sont portés coauteurs. Avec la destruction des habitats de la faune causée notamment par le déboisement, les contacts entre les animaux sauvages porteurs de maladies et les humains se multiplient, ce qui augmente le risque de pandémies de zoonoses. La demande d'octroi du statut d'observateur à l'Organisation asiatique de coopération forestière, dont le but est de promouvoir la gestion durable des forêts, est donc particulièrement pertinente dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

89. L'Organisation asiatique de coopération forestière satisfait aux conditions d'octroi du statut d'observateur : il s'agit d'une organisation intergouvernementale dont les activités portent sur des questions intéressant l'Assemblée générale. Son accord constitutif, adopté en 2015 par 14 pays, est entré en vigueur en 2018. L'organisation s'attache à renforcer la coopération parmi ses membres ainsi qu'entre ses membres et les partenaires concernés en vue de promouvoir des pratiques pragmatiques de gestion durable des forêts et de lutter contre les effets néfastes des changements climatiques en prêtant son concours à l'élaboration de politiques et en contribuant au développement des capacités et à la mise en place de partenariats inclusifs. L'octroi du statut d'observateur à cette organisation permettrait donc d'enrichir les travaux de l'Assemblée générale.

90. **M^{me} Ponce** (Philippines) dit qu'en tant que membre de l'Organisation asiatique de coopération forestière, son pays est heureux de figurer parmi les auteurs du projet de résolution. Cette organisation travaille sur des questions qui intéressent l'Assemblée générale et satisfait donc aux critères d'octroi du statut d'observateur. Elle s'emploie à promouvoir la gestion durable des forêts comme moyen de faire face aux effets des changements climatiques. Ses projets et programmes sont élaborés et mis en œuvre conformément aux besoins et aux priorités stratégiques

des pays membres, à savoir, entre autres, la réhabilitation des forêts, le reboisement, la prévention de la dégradation des forêts, la préservation de la diversité biologique, l'amélioration des moyens de subsistance associés aux produits forestiers non ligneux et le développement des capacités.

91. **M^{me} Nguyen** Quyen Thi Hong (Viet Nam) dit que son pays est membre de l'Organisation asiatique de coopération forestière et qu'il fait partie des auteurs du projet de résolution. L'entité est une organisation internationale ayant été établie en 2011 sur la base d'un accord de coopération forestière entre les États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et la République de Corée. Ses activités portent sur des questions qui intéressent l'Assemblée générale en ce qu'elles encouragent la coopération internationale, le renforcement des capacités et l'échange de données d'expérience, le but étant de favoriser le développement durable et de lutter contre les effets des changements climatiques dans la région. L'obtention du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale permettrait à l'Organisation asiatique de coopération forestière de mieux coopérer avec le système des Nations Unies et de contribuer davantage à la mise en œuvre du Programme 2030.

92. **M. Rasidi** (Malaisie) dit que l'Organisation asiatique de coopération forestière vise à renforcer la coopération forestière. Elle met en œuvre de nombreux programmes de renforcement des capacités, des projets sous-régionaux et des projets conduits par les pays afin de concrétiser sa vision d'une Asie plus verte et de promouvoir des pratiques de gestion durable des forêts. À cet égard, la Malaisie participe actuellement à un projet sous-régional concernant la domestication d'espèces végétales en voie d'extinction, endémiques et menacées dans les écosystèmes terrestres perturbés en Malaisie et en Thaïlande.

93. L'Organisation asiatique de coopération forestière encourage fortement la coopération avec d'autres institutions, organisations et organismes, en particulier celles et ceux qui appartiennent au système des Nations Unies. Ses activités intéressent l'Assemblée générale, et le statut d'observateur permettrait à cette organisation de traduire en actions tangibles, à l'échelle régionale, les débats de politique générale menés au niveau international. La délégation demande donc instamment à la Commission d'adopter le projet de résolution.

94. **M. Nyan Lin Aung** (Myanmar) dit qu'en tant que membre fondateur de l'Organisation asiatique de coopération forestière et coauteur du projet de résolution, son pays appuie pleinement la demande d'octroi du statut d'observateur à cette organisation.

L'Organisation asiatique de coopération forestière a déjà élaboré un certain nombre de programmes de renforcement des capacités, de projets sous-régionaux et de projets pilotés par des pays en vue de contribuer à la réalisation de l'objectif de développement durable n° 15 dans la région. Elle a collaboré activement à la mise en œuvre du Programme 2030 et d'autres engagements en matière d'environnement avec les organismes des Nations Unies compétents et des partenaires internationaux. Les objectifs et activités de cette organisation portent donc sur des questions intéressantes à l'Assemblée générale.

95. **M^{me} Tan** (Singapour) dit qu'elle espère que la Commission considérera favorablement la demande d'octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Organisation de coopération forestière asiatique, ainsi que celle qui concerne l'Alliance mondiale des zones arides, qui sera examinée à la prochaine séance.

La séance est levée à 18 heures.